

Les interventions de BDI

Bretagne Développement Initiatives a pour but, sur la région Bretagne, de favoriser le financement des petites entreprises créatrices d'emplois, par ou pour des personnes ne pouvant mobiliser seules que peu de ressources, tant financières que relationnelles, voire se trouvant en situation d'exclusion professionnelle et sociale, et de manière plus générale, de promouvoir le développement de l'Economie Solidaire.

Elle soutient le financement des projets individuels ou collectifs, et peut intervenir dans le soutien à l'organisation d'associations ou de projets, grâce aux dispositifs locaux d'accompagnement. Pour en savoir plus consulter <http://bdibretagne.free.fr/>.

Les types d'intervention sont décrits à l'adresse suivante http://bdibretagne.free.fr/principale.php3?to=outils_propos%E9s.php3. Ce sont en résumé :

- pour les demandeurs d'emploi, des garanties de prêts (caution) pouvant aller jusqu'aux 2/3 de la somme empruntée avec un maximum de 30.000 € ;
- pour les femmes, cumulable avec le précédent pour les demandeuses d'emploi, le fonds de garantie pour l'initiative des femmes qui peut garantir jusqu'à 27.000 €, représentant 70 % d'un prêt ;
- pour des structures collectives inscrites dans une perspective de développement durable (accueil, filières énergie locales, alimentation) il peut y avoir des apports en fonds propres, qui peuvent atteindre 15.000 € pour une petite association qui démarre (mais il n'y pas de limite supérieure pour des structures plus grosses et qui fonctionnent depuis un certain temps) et dans certains cas des participations en capital.

Indirectement, un projet soutenu par BDI est aussi appuyé

- par la reconnaissance qu'apportent les banques au sérieux des analyses de dossier menées par BDI ;
- par un accord avec la Caisse d'Epargne, qui permet aux personnes relevant des minima sociaux d'accéder à une ligne de crédits jusqu'à 20.000 € au taux du livret A (2,5 %).

Attention les interventions de BDI ont des limites

- Les investissements en foncier et immobilier (fréquemment couverts par des hypothèques) ne sont pas pris en compte. BDI intervient donc sur l'investissement productif et le fond de roulement.
- L'objectif est de soutenir des structures qui couvrent une part notable de leur fonctionnement par des recettes commerciales : les fonds propres hors subventions doivent représenter au moins 30 % du chiffre d'affaires annuel.

L'intervention de BDI se fait sur la base d'un dossier comprenant une présentation du projet, le CV du porteur de projet (ou une description du collectif) et un plan de financement à horizon 3 ans. Les structures d'INPACT peuvent accompagner les porteurs de projets pour l'élaboration de ce document. Notez que BDI insiste sur le caractère informel et décontracté qu'elle souhaite donner à ses relations avec les porteurs de projets. Elle apprécie tout particulièrement d'avoir des références d'activités comparables ou des parrainages qu'INPACT peut vous aider à identifier.

Vos interlocuteurs

Côtes d'Armor

Tel 02 96 79 94 04

cotesdarmor@bdi.asso.fr

Garanties: Vincent Houbron

Fonds propres: Annette Peutillet

Finistère

Tel 02 98 47 54 40

finistere@bdi.asso.fr

Garanties : Céline Simon

Fonds Propres : Christian Le Moulec

Ille et Vilaine

Tel 02 99 65 04 00

bdi@bdi.asso.fr

Garanties : Hélène Rescan

Fonds Propres : Annette Peutillet

Morbihan

Tel 02 97 42 56 31

morbihan@bdi.asso.fr

Garanties : Marie-Morgane Lahaye

Fonds Propres : Christian Le Moulec